

Mais il ne serait ni convenable ni utile d'engager l'autorité pontificale dans les litiges mêmes des belligérants. A coup sûr, pour tout esprit pondéré, il est manifeste que, dans cet effroyable conflit, le Saint-Siège, sans cesser de s'en préoccuper avec une extrême attention, est tenu de garder une complète impartialité. Le Pontife Romain, en tant, d'une part, qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ mort pour tous les hommes et pour chacun, en tant, d'autre part, qu'il est le père commun des catholiques, doit embrasser dans un même sentiment de charité tous les combattants. Il a, de chaque côté des belligérants, un grand nombre de fils dont le salut doit lui causer une égale sollicitude. Il est, par suite, nécessaire qu'il considère en eux, non les intérêts spéciaux qui les divisent, mais le lien commun de foi qui les rend frères. S'il se comportait autrement, non seulement il ne contribuerait pas à la cause de la paix, mais ce qui est pire, il attirerait à la religion des aversions et des haines et exposerait à des troubles fort graves la tranquillité et la concorde intérieure de l'Eglise.

Toutefois, tout en n'adhérant à aucun des deux partis, nous nous préoccuons pareillement de l'un et de l'autre, comme nous l'avons dit, et, en même temps, nous suivons avec anxiété, avec angoisse, les terribles phases de cette guerre, d'autant plus à craindre que la violence dans l'attaque y dépasse parfois toute mesure. Notre pensée, cependant, comme il est naturel, se tourne plus souvent du côté où nous trouvons plus vif l'attachement respectueux à l'égard du père commun des fidèles, et cela regarde, par exemple, le bien-aimé peuple belge, témoin la lettre que nous adressâmes naguère au cardinal-archevêque de Malines. Et nous faisons ici appel au sentiment d'humanité de ceux qui ont franchi les frontières des nations adverses pour les conjurer que les régions envahies ne soient pas dévastées plus qu'il n'est strictement exigé par les nécessités de l'occupation militaire, et, ce qui importe davantage encore,